

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## IMPRIMERIE - SIGNALÉTIQUE- OBJETS PUBLICITAIRES

Les présentes conditions Générales de vente ainsi que le ou les devis associées constituent l'intégralité des documents contractuels qui régissent la relation entre La société YEMAN, EURL, immatriculée au RCS de Versailles sous le n°492 122 544, dont le siège social est situé 8 bis ruelle Victor Chemin, 78440 GUITRANCOURT, et le client professionnel tel qu'identifié sur le devis (ci-après le « Client »), dans le cadre de la réalisation des prestations décrites dans le devis correspondant (ci-après le « Devis »).

Les présentes conditions générales de vente et le ou les Devis forment un tout indissociable, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

YEMAN et le Client sont ci-après dénommés collectivement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

### Préambule

YEMAN est une agence de communication qui vend des produits de l'imprimerie, de signalétique, des objets publicitaires et des produits multimédias.

### 1 - Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités de réalisation des prestations définies dans le Devis par YEMAN.

### 2 - Entrée en vigueur / Durée

Les présentes conditions générales entrent en vigueur à compter de la passation de la commande par le Client, et restent en vigueur jusqu'à extinction des droits et obligations à la charge de l'une ou l'autre des parties.

### 3 - Commande

Toute commande de Prestations passée par le Client sera ferme et définitive, une fois le Devis signé par le Client et retourné à YEMAN. Le Client ne pourra pas modifier les Prestations ou annuler sa commande, une fois le Devis signé par ses soins.

Le Client reconnaît que les Prestations correspondent à ses besoins au jour de la signature du Devis.

### 4 - Description des prestations

Les prestations confiées à YEMAN par le Client seront détaillées dans chaque Devis (Ci-après dénommées les « Prestations »). Les résultats des prestations sont ci-après dénommés « Les Produits ».

Les Prestations ont été définies d'un commun accord entre le Client et YEMAN, sur la base des besoins exprimés par le Client.

Le présent contrat est un contrat de travaux soumis aux dispositions légales et réglementaires relatives aux contrats d'entreprise. Il est exclusif de toute mise à disposition de personnel entrant dans le cadre du travail temporaire.

### 5 - Réalisation et suivi des prestations

Le Client s'engage à mettre à disposition de YEMAN tous les documents, renseignements, et éléments nécessaires à la réalisation des Prestations, et à valider voire à recetter les livrables qui pourront lui être soumis dans les délais.

Le Client s'engage par ailleurs à respecter les pré-requis qui seront définis dans le Devis, faute de quoi YEMAN ne pourra pas réaliser les Prestations. YEMAN ne saurait endosser aucune responsabilité à ce titre.

Le Client s'engage à collaborer de manière active et de bonne foi.

Un calendrier prévisionnel de réalisation des Prestations sera défini le cas échéant dans chaque Devis.

Les Prestations, objets du présent Contrat, pourront être exécutées dans les locaux de YEMAN et/ou du Client. En cas de réalisation des Prestations dans les locaux du Client, ce dernier s'engage, pendant toute la durée de réalisation des Prestations, à mettre à disposition de YEMAN, de manière continue, sans interruption, l'environnement logiciel et matériel nécessaire à la bonne exécution des Prestations.

Si, au cours de la réalisation des Prestations, une difficulté apparaissait, les parties s'engagent à se concerter pour mettre en place la meilleure solution possible pour y remédier dans les plus brefs délais.

Un suivi de projet sera effectué et des réunions auront lieu périodiquement entre YEMAN et le Client.

Les marchandises de toute nature et objets divers appartenant au Client qui seraient remis à YEMAN ne sont garantis contre aucun risque, notamment de détérioration, accident, perte. Ils sont confiés à YEMAN aux risques et périls du Client. Les marchandises ou objets confiés à YEMAN doivent être assurés par le Client.

Le Client s'engage à avoir obtenu l'ensemble des autorisations nécessaires à l'utilisation par YEMAN des fichiers fournis par le Client afin de réaliser un travail graphique imprimé ou multimédia, et ce quel qu'en soit le contenu, et notamment images, logos, polices de caractère, sons, musiques, vidéos, écrits. Le Client garantit YEMAN contre toutes réclamations relatives aux éléments fournis par le Client à YEMAN dans le cadre du contrat, émanant de tout tiers invoquant la violation d'un droit quelconque, et notamment contre toute action en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale et/ou parasitaire et supportera tous les frais et dommages intérêts y afférent.

### 6 - Bon à tirer

Le Client devra valider le bon à tirer (BAT) dans les deux (2) semaines suivant sa réception. A défaut de réserve émise par le Client dans le délai précité, le BAT sera considéré comme validé tacitement.

Aucune modification ou rétractation ne sera acceptée après validation expresse ou tacite du BAT par le Client, sauf accord de YEMAN.

### 7 - Livraison et réclamations

Les Produits seront livrés à l'adresse indiquée sur le devis. Dans l'hypothèse où cette adresse serait erronée, le Client s'engage à en informer immédiatement YEMAN, pour éviter que les Produits ne soient envoyés à une mauvaise adresse. Tout Produit livré à une adresse erronée ou incomplète du fait du Client, et retourné à YEMAN, sera réexpédié au Client ou à tout tiers désigné par le Client aux frais de ce dernier.

YEMAN ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas de retard de livraison, les délais de livraison éventuellement précisés étant indicatifs. Le Client ne pourra pas davantage annuler sa commande ou refuser de récupérer les Produits en cas de retard de livraison.

Le Client ou tout tiers désigné par le Client devra signer un bon de livraison à la livraison des Produits.

En cas d'avarie ou de perte partielle, le Client s'engage à notifier au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, sa protestation motivée dans les trois (3) jours, non compris les jours fériés, qui suivent celui de la réception des Produits. A défaut de notification dans le délai précité ou de demande d'expertise, la réception des Produits éteint toute action contre le transporteur pour avarie ou perte partielle, conformément à l'article L. 133-3 du Code de commerce, ce que le Client reconnaît et accepte. Le Client s'engage à envoyer à YEMAN la protestation notifiée au transporteur dans un délai de deux (2) jours à compter de cette notification, à l'adresse mail suivante : [contact@yeman.fr](mailto:contact@yeman.fr), accompagnée du numéro de la commande ainsi qu'une description détaillée du problème rencontré, avec des photographies à l'appui. A défaut, la réclamation du Client ne pourra pas être prise en compte par YEMAN.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## IMPRIMERIE - SIGNALÉTIQUE- OBJETS PUBLICITAIRES

Le Client devra par ailleurs conserver l'intégralité des Produits litigieux et les retourner à YEMAN, dans leur emballage d'origine, afin que la réclamation puisse être prise en compte, et qu'une expertise contradictoire puisse, le cas échéant, avoir lieu. Dans l'hypothèse où le Client ne retournerait pas les Produits litigieux dans les conditions précitées, sa réclamation ne pourra pas être prise en compte.

Dans l'hypothèse où des Produits ne correspondraient pas à la commande du Client du fait de YEMAN, YEMAN s'engage, en accord avec le Client, soit à remplacer le ou les produits litigieux, ou soit à émettre un avoir au Client du montant de la commande, pour que le Client puisse passer une autre commande de produits auprès de YEMAN. Dans l'hypothèse où il y aurait un écart quantitatif entre les Produits livrés et la commande, YEMAN s'engage, en accord avec le Client, soit à lui livrer les Produits manquants, soit à émettre un avoir au Client du montant des Produits non livrés, pour que le Client puisse passer une autre commande de produits auprès de YEMAN. Ceci constitue le seul et unique recours du Client concernant des produits endommagés du fait de YEMAN ou qui ne correspondraient pas à la commande du fait de YEMAN, et le Client ne pourra prétendre à aucune autre indemnisation.

Toute émission d'un avoir ou remplacement de Produits ne pourra intervenir, le cas échéant, qu'après réception des Produits litigieux par YEMAN retournés complets, dans leur emballage d'origine, n'ayant fait l'objet d'aucune manipulation quelle qu'elle soit de la part du Client ou d'un tiers, et accompagnés de tous leurs accessoires.

YEMAN décline toute responsabilité si une anomalie du Produit est liée à une mauvaise préparation ou une non-conformité des fichiers fournis par le Client.

### 8 - Retour de Produits à YEMAN

Tout retour de Produits, quel qu'en soit la raison, devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de YEMAN. Le Client devra formuler sa demande de retour à l'adresse suivante : YEMAN - 8 bis ruelle Victor Chemin, 78440 GUITRANCOURT, ou par email à [contact@yeman.fr](mailto:contact@yeman.fr), en en précisant le motif. Tout retour de Produits qui n'aura pas fait l'objet d'un accord préalable de YEMAN ne sera pas accepté.

Le Client devra supporter le coût du retour des Produits à YEMAN (emballage et transport).

Le Client devra par ailleurs impérativement retourner tout Produit dans son emballage d'origine, et répond de toutes les conséquences d'une absence, d'une insuffisance ou d'une défectuosité du conditionnement et de l'emballage.

YEMAN décline toute responsabilité en cas de perte ou d'avarie d'un colis expédié par le Client à YEMAN.

### 9 - Transfert des risques et transfert de propriété des Produits au Client

Il est expressément convenu entre les parties que le transfert des risques au Client interviendra dès la prise en charge des Produits par le transporteur, les Produits voyageant aux risques et périls du Client. Le Client sera donc pleinement responsable notamment en cas de perte, de vol ou de détérioration des Produits ou de tous dommages causés aux Produits, et ce dès le transfert des risques.

La vente des Produits est effectuée avec réserve de propriété. Le transfert de propriété des Produits interviendra à la date de complet paiement du prix des Produits par le Client. Le Client s'engage à ne pas donner les Produits en gage à qui que ce soit, et quel qu'en soit le motif, avant complet paiement de leur prix à YEMAN.

### 10 - Prix et conditions de paiement

Le prix du par le Client, en contrepartie de la réalisation des Prestations, est précisé sur le Devis. Le prix est exprimé en euros hors taxe et toutes taxes comprises.

Tous les coûts occasionnés dans le cadre de l'exécution des Prestations, et notamment les frais de déplacement et de séjour seront remboursés à YEMAN par le Client, sur présentation de justificatifs.

Les conditions de facturation et de paiement sont celles indiquées dans le Devis. Un acompte devra en tout état de cause être versé avant le début de la prestation.

YEMAN n'accorde pas d'escompte en cas de règlement anticipé.

Toute modification du calendrier et/ou du périmètre des prestations impliquant une réévaluation des charges et/ou la réalisation de prestations supplémentaires, non prévues ou différentes de celles décrites dans le Devis fera l'objet d'une facturation supplémentaire. Les parties conviennent de se réunir pour définir les conditions financières applicables à ces prestations. L'accord des parties se matérialisera obligatoirement par la signature d'un devis complémentaire par le Client, qui déclenchera le début des prestations par YEMAN.

YEMAN se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs. Le tarif applicable au Client sera le tarif en vigueur au moment de la passation de la commande par le Client.

Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues.

Conformément aux dispositions légales, tout retard de paiement d'une facture à son échéance entraînera, sans mise en demeure préalable, le paiement d'une pénalité de retard de 2.5% du prix de la facture par mois de retard, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros.

### 11 - Propriété intellectuelle

YEMAN est et reste propriétaire des éléments réalisés pour le Client dans le cadre du présent contrat.

YEMAN concède au Client, pour ses besoins propres, après complet paiement de l'ensemble des prestations réalisées, un droit d'utilisation de l'ensemble des éléments notamment visuels et écrits réalisés par YEMAN dans le cadre de la réalisation des Prestations (ci-après dénommés « les Eléments »). Le Client s'interdit d'utiliser les Eléments sur un support autre que celui commandé et fourni par YEMAN à l'issue des Prestations. Le droit d'utilisation concédé au Client est limité à la quantité commandée par le Client. Le Client ne pourra pas transférer tout ou partie du droit d'utilisation concédé au titre des présentes à un tiers. La concession du droit d'utilisation est effectuée pour la durée de protection des droits d'auteur, et pour le monde entier.

Ni la signature du présent contrat, ni l'exécution du présent contrat, ni l'une quelconque de ses clauses n'entraîne au profit du Client une quelconque cession ou concession de droit sur une marque, un logo, un savoir-faire, ou un quelconque élément appartenant à YEMAN et/ou utilisé par cette dernière dans le cadre de la réalisation des Prestations.

Le Client concède à YEMAN un droit d'utilisation sur les éléments lui appartenant, ou dont on lui a concédé un droit d'utilisation, nécessaires à l'exécution des Prestations, notamment sur tous écrits, illustrations, images, photographies, et pictogrammes, et ce pendant toute la durée du contrat. Le Client garantit YEMAN contre toutes réclamations relatives aux éléments fournis par le Client à YEMAN dans le cadre du contrat, émanant de tout tiers invoquant la violation d'un droit quelconque, et notamment contre toute action en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale et/ou parasitaire et supportera tous les frais et dommages intérêts y afférent.

Il est expressément convenu entre les Parties que YEMAN se réserve la possibilité d'utiliser les enseignements et le savoir-faire acquis dans le cadre de la réalisation des Prestations, pour réaliser des prestations similaires pour des tiers.

Le Client s'interdit tout acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou parasitaire à l'égard de YEMAN.

### 12 - Responsabilité

YEMAN est soumis à une obligation de moyens.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## IMPRIMERIE - SIGNALÉTIQUE- OBJETS PUBLICITAIRES

YEMAN ne pourra être tenu responsable de tout préjudice indirect tel que notamment manque à gagner, perte de profit, perte de bénéfices, perte d'activités ou de clientèle, perte ou altération de données, perte de chance, outre ceux reconnus par la jurisprudence française.

Le montant total des indemnités que YEMAN pourrait être amené à verser au Client pour quelque motif que ce soit est, d'un commun accord, limité par les parties au montant du Devis objet du litige, et ce quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir, et ce dans toute la mesure autorisée par la loi française.

Le présent article « Responsabilité » survit à la fin des présentes conditions générales, quel qu'en soit la cause.

### 13 - Données personnelles

YEMAN procède à la collecte et au traitement de vos données personnelles, en qualité de responsable du traitement. Les données sont collectées et font l'objet d'un traitement pour permettre à YEMAN de gérer votre commande, de vous livrer les Produits commandés, à des fins de gestion commerciale, pour respecter ses obligations légales et exercer ses droits. Le destinataire des données est YEMAN et tout partenaire intervenant dans la réalisation et la livraison des Produits. Vos données seront conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de la relation commerciale, en tout état de cause pendant la durée nécessaire pour respecter toutes obligations légales de YEMAN et lui permettre d'exercer ses droits. Vous disposez du droit de demander à YEMAN d'accéder à vos données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité de vos données, en lui adressant une demande à l'adresse postale suivante : Société YEMAN, 8 bis ruelle Victor Chemin, 78440 GUITRANCOURT. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22. Vous pouvez définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel post-mortem. YEMAN met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adéquat des données collectées.

YEMAN se réserve le droit d'adresser au Client une newsletter ou des offres liées aux Produits proposés à la vente par YEMAN, par voie électronique. Si le Client ne souhaite plus recevoir de newsletter ou d'offres, il pourra à tout moment s'y opposer en cliquant sur un lien électronique prévu à cet effet dans le courrier électronique d'envoi de la newsletter ou de l'offre.

### 14 - Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, en cas de manquement de l'autre partie à ses obligations contractuelles, quinze (15) jours après réception d'une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé réception, restée infructueuse, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être demandés en justice.

Au terme du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, les dispositions suivantes resteront en vigueur : article « Conditions financières », article « Responsabilité », article « Résiliation », article « Force majeure », article « Confidentialité ».

### 15 - Confidentialité

Les Parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations qui auraient été portées à leur connaissance dans le cadre de l'exécution du présent contrat : en particulier, toute information relative aux activités, clients, partenaires, personnel, tarifs, techniques, méthodes, procédés et développements de toutes natures appartenant à l'autre Partie, et à ne pas les communiquer ou les diffuser auprès de tiers, sauf accord préalable et écrit de l'autre partie à la divulgation d'informations.

Chaque Partie s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires au respect de la confidentialité, en particulier à faire respecter ces dispositions par tous les membres de son personnel.

Les obligations du présent article persisteront même après l'expiration du présent contrat, qu'elle qu'en soit la cause, et ce pour une durée de cinq (5) ans.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux informations actuellement accessibles ou devenant accessibles au public, sans violation de l'obligation de confidentialité.

### 16 - Force majeure

Les obligations de YEMAN seront suspendues en cas de force majeure, sans que le Client ne puisse engager la responsabilité de YEMAN.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la Jurisprudence des cours et tribunaux français : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, affection ou maladie de longue durée, handicap, dysfonctionnement des services postaux, des transports routiers, maritimes, ou aériens, lock-out, intempéries, épidémies, pandémies, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégât des eaux, blocage ou dysfonctionnement des moyens de télécommunications, blocage ou dysfonctionnement de l'internet, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du présent contrat.

### 17 - Autorisations légales et administratives et respect de la législation en vigueur

Le Client s'engage à avoir obtenu l'ensemble des autorisations légales et administratives nécessaires à l'exercice de son activité. Le Client garantit à YEMAN que rien ne s'oppose à la passation de la commande et à l'exécution du présent contrat.

Dans l'hypothèse où le Client serait exploitant d'un site internet, le Client s'engage à respecter les dispositions légales en vigueur applicables à l'activité d'exploitant d'un site internet, et en assume toute responsabilité. Il est expressément convenu entre les parties que le Client fait son affaire personnelle du dépôt et de l'enregistrement de toute marque et/ou de tout nom de domaine dont il aurait besoin dans le cadre de l'exploitation de ses supports de communication et publicitaires, et de toutes les démarches y afférentes et prend à sa charge toutes les recherches d'antériorité. A ce titre, le Client garantit YEMAN et fera son affaire personnelle de toute action, réclamation ou revendication d'un tiers, de quelque nature qu'elle soit, invoquant notamment la violation d'un droit de propriété intellectuelle et/ou un acte de concurrence déloyale ou de parasitisme. Le Client est par ailleurs entièrement responsable du contenu de ses supports de communication et publicitaires. Le Client s'engage à faire son affaire personnelle et à obtenir toutes les autorisations nécessaires à la diffusion des contenus sur ses supports de communication et publicitaires notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, à la diffusion de textes, photos, dessins, images, logos. Le Client s'engage également à ce qu'aucun contenu n'enfreigne les droits des tiers ou une législation en vigueur, et notamment un droit d'auteur ou un droit à l'image.

### 18 - Sous-traitance

YEMAN se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des Prestations, à tout tiers de son choix, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

### 19 - Indépendance des dispositions des conditions générales

Si une disposition quelconque des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle ou inapplicable du fait d'une décision de justice ou de l'application d'une loi ou d'un règlement, les autres dispositions des présentes conditions générales demeureront pleinement en vigueur.

### 20 - Indépendance des Parties

Les Parties sont indépendantes l'une de l'autre, et aucune Partie ne pourra agir ni se présenter en tant qu'agent, associé, partenaire ou représentant de l'autre.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## IMPRIMERIE - SIGNALÉTIQUE- OBJETS PUBLICITAIRES

### 21 - Absence de renonciation

La non-application ou le retard dans l'application de l'une quelconque des dispositions du contrat par une Partie ne sauraient être interprétés ou compris comme une renonciation de cette partie à l'application de la disposition concernée.

### 22 - Intégralité

Les présentes conditions générales constituent l'intégralité de l'accord entre les parties, et prévalent sur tout autre document, contrat, ou accord entre les parties non prévu aux présentes.

### 23 - Références

Le Client autorise par la présente YEMAN :

- à le citer comme référence client sur tout support de communication ;
- et à ce titre à faire état de la réalisation des Prestations pour le Client, et à utiliser les livrables réalisés pour le Client pour faire sa propre publicité et dans le cadre de ses démarches commerciales.

### 24 - Convention de preuve

Le Client reconnaît et accepte que les informations contenues dans les systèmes informatiques de YEMAN ou de ses partenaires ont la même force probante que des documents papiers, s'agissant de la passation de la commande par le Client et l'acceptation et l'exécution des présentes conditions générales. L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

### 25 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont régies exclusivement par le droit français.

TOUT DIFFEREND OU LITIGE RELATIF AUX PRESENTES CONDITIONS GENERALES, A LA PASSATION DE LA COMMANDE, A SON PAIEMENT OU A SON EXECUTION SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX COMPETENTS DE VERSAILLES (78), NONOBTANT PLURALITES DE DEFENDEURS ET APPEL EN GARANTIE Y COMPRIS POUR LES PROCEDURES D'URGENCE ET LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU SUR REQUETE.

**Date :**

**Nom :**

**Qualité :**

**Cachet et signature du Client :**